

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE

### SOMMAIRE

| Numéros des résolutions | Titres   | Points de l'ordre du jour | Dates d'adoption | Pages |
|-------------------------|--|---------------------------|------------------|-------|
| 2496 (XXIV)             | Effets des rayonnements ionisants (A/7722) .....   | 33                        | 28 octobre 1969  | 23    |
| 2506 (XXIV)             | Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain (A/7773)  |                           |                  |       |
|                         | Résolution A .....   | 34                        | 21 novembre 1969 | 23    |
|                         | Résolution B .....   | 34                        | 21 novembre 1969 | 24    |
| 2535 (XXIV)             | Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/7839)    |                           |                  |       |
|                         | Résolution A .....   | 36                        | 10 décembre 1969 | 25    |
|                         | Résolution B .....   | 36                        | 10 décembre 1969 | 26    |
|                         | Résolution C .....   | 36                        | 10 décembre 1969 | 26    |
| 2576 (XXIV)             | Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/7878) ..... | 35                        | 15 décembre 1969 | 26    |
| <i>Autres décisions</i> |  |                           |                  |       |
|                         | Nomination à un poste devenu vacant au Comité spécial des opérations de maintien de la paix .....                  | 35                        | 17 décembre 1969 | 27    |

#### 2496 (XXIV). Effets des rayonnements ionisants

*L'Assemblée générale,*

Rappelant sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955, portant création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, ainsi que ses résolutions ultérieures,

Réaffirmant qu'il est souhaitable que le Comité scientifique continue ses travaux,

Préoccupée par les effets néfastes qui peuvent résulter, pour les générations actuelles et futures, des niveaux de rayonnement auxquels l'humanité est exposée,

Consciente de la nécessité de continuer à rassembler des renseignements sur les rayonnements ionisants et à analyser leurs effets sur l'humanité et sur son milieu.

1. Prend acte avec satisfaction du rapport adopté par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants lors de sa dix-neuvième session<sup>1</sup>;

2. Félicite le Comité scientifique d'avoir, depuis sa création, utilement contribué à faire mieux connaître et mieux comprendre les effets et les niveaux des rayonnements ionisants;

3. Prie le Comité scientifique de continuer ses travaux, y compris ses activités de coordination, pour faire mieux connaître les niveaux et les effets des rayonnements ionisants de toutes origines;

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément n° 13 (A/7613 et Corr.2).

4. Prend note de l'intention du Comité scientifique de tenir sa vingtième session en septembre 1970 et de présenter un nouveau rapport à l'Assemblée générale;

5. Exprime sa reconnaissance pour l'aide apportée au Comité scientifique par les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les organisations non gouvernementales intéressées;

6. Recommande que toutes les parties intéressées continuent de coopérer avec le Comité scientifique;

7. Prie le Secrétaire général de continuer à apporter au Comité scientifique l'appui nécessaire à la poursuite de ses travaux et à la diffusion de ses constatations dans le public.

1791<sup>e</sup> séance plénière,  
28 octobre 1969.

#### 2506 (XXIV). Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain

A

*L'Assemblée générale,*

Prenant acte du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine<sup>2</sup> et du rapport du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud<sup>3</sup>,

<sup>2</sup> *Ibid.*, Supplément n° 25 (A/7625/Rev.1).

<sup>3</sup> *Ibid.*, vingt-quatrième session, Annexes, point 34 de l'ordre du jour, document A/7715, annexe.